

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Charte "Collectivité engagée pour maîtriser les risques sur les chantiers" conclue avec la CARSAT Sud-Est.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La charte "Collectivité engagée pour maîtriser les risques sur les chantiers", établie par la CARSAT Sud-est pour la période 2020-2022 et requérant l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône, s'inscrit dans un objectif de prévention des risques professionnels survenant ou pouvant survenir sur les chantiers (chutes de hauteur ou de plain-pied, TMS ou troubles musculosquelettiques, risque amiante...). Elle vise, plus précisément, à améliorer la sécurité et les conditions de travail sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics de la circonscription Sud-est.

Au travers de cette charte, la CARSAT Sud-est s'engage, à titre gratuit, à :

- mettre en œuvre un dispositif de formation adapté aux missions des personnels de la collectivité adhérente.

Ce dispositif de formation repose sur un double cursus : un cursus BTP destiné à l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'ouvrage et un cursus amiante dédié à la maîtrise de ce risque. Il sera, autant que possible, assuré à distance par le biais de webinaires.

- assurer un accompagnement collectif (organisation d'une journée d'échanges, mise à disposition de ressources documentaires, diffusion d'un bulletin d'informations) et, le cas échéant, individuel (conseils personnalisés sur l'intégration de la prévention des risques professionnels dans la rédaction des pièces marchés).

- valoriser l'engagement des collectivités adhérentes à la Charte au travers d'actions de communication.

La Collectivité doit s'engager, de son côté, à :

- développer ses compétences sur les bonnes pratiques recommandées par l'assurance maladie - risques professionnels

- favoriser l'intégration et l'implication du coordonnateur SPS dès la phase conception du projet

- intégrer, pour chaque opération, les bonnes pratiques de prévention sur des thèmes opérationnels prioritaires telle la mise en commun de moyens de protection collective pour prévenir les chutes

- améliorer la maîtrise du risque amiante sur les chantiers (organisation des opérations de repérage amiante avant travaux selon la norme NFX 46-020 (immeubles bâtis), intégration des résultats des opérations de repérage dans les pièces de marchés entreprises....)

- afficher et valoriser son adhésion à la Charte (utilisation, sur tous supports adaptés et notamment placés sur les panneaux d'information des chantiers, du slogan et du logo spécifiques au dispositif).

La Charte répond donc au souhait de la collectivité, de la DGA ET en particulier, de bénéficier des formations et de l'accompagnement proposés par la CARSAT pour les personnels en charge de la construction et de la maintenance des bâtiments.

Je sou mets donc à votre approbation la mise en œuvre de la Charte " Collectivité engagée pour maîtriser les risques sur les chantiers" et la signature par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du document intitulé "formulaire d'adhésion".

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL